



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 102010

Texte de la question

M. René Rouquet attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, chargée de la jeunesse et de la vie associative, sur les inquiétudes relatives à la répartition de la future enveloppe du fonds interministériel de prévention de la délinquance. Alors que la circulaire 2011 sur le montant et la répartition du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) se fait toujours attendre, d'ores et déjà plusieurs élus locaux s'inquiètent dans un communiqué daté du 14 février, déplorant « les décisions budgétaires du Gouvernement concernant le financement national de la prévention de la délinquance » et, notamment, le caractère « disproportionné » des crédits qui seraient prévus pour la vidéosurveillance, au détriment des actions « humaines » de prévention qui ne représenteraient que 14 %. Partant de ce constat, il la remercie de bien vouloir lui préciser ce qu'elle entend mettre en oeuvre afin de permettre le rééquilibrage des financements du FIPD, le conventionnement tri-annuel des crédits alloués aux associations ou encore la coordination des crédits de droit commun avec le FIPD.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102010

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2177

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)